

« Faites vos FÊTES » face à la mer !

## DOSSIER DE PRESENTATION



*En famille, entre amis .... dans un cadre exceptionnel !*

*Résidence Belle Plage  
41 bis rue Anatole France  
85360 La Tranche sur mer  
02 51 28 78 62  
[contact@residencebelleplage.com](mailto:contact@residencebelleplage.com)  
[www.residencebelleplage.com](http://www.residencebelleplage.com)*

La Résidence  
**Belle Plage**  
"l'Annexe"

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'organiser votre réception à **la Résidence BELLE PLAGE**, quelle bonne idée, nous en sommes ravis !

Pour cet événement, il me semble important de partir de l'objectif principal que nous nous donnons à savoir vous accompagner et faire de cet événement « un moment de bonheur qui vous marquera d'un souvenir indélébile »...

... en plus simple que tout se passe bien et que vous soyez satisfait de l'ensemble de la prestation.

Mais, nous ne sommes que des humains, et le risque d'un loupé est toujours possible. Aussi, le meilleur moyen pour l'éviter c'est d'anticiper les actions, de bien communiquer, de respecter les écrits, les délais et les recommandations.

Pour ce faire ce petit texte de présentation est nécessaire à cette réussite.

Notre premier métier est l'hébergement, le deuxième est l'événement, et nous en avons ajouté un troisième qui en regroupe plusieurs : le « Bien Etre ».

La première condition pour organiser un événement à Belle Plage est de vous engager dans le cadre de la location des appartements.

Comme vous avez pu le constater, ils ont été conçus très grands et communicants. Ces espaces « originaux » d'évènements, nous pouvons tout y faire, à savoir de la petite réception entre amis de 12 personnes à la grande réception de mariage ou autre de 300 personnes et plus.

Nous partons donc d'un besoin en hébergement, ensuite d'espace événement, et pour finir des besoins complémentaires de bien être et prestataires (traiteurs, fleuristes, animateurs ou massages, ...).

Votre réception sera unique de part déjà votre personnalité, vos besoins personnels, votre budget, vos habitudes, invités, etc.

Nous serons donc tout particulièrement sensibles au cahier des charges (liste de ce que vous désirez faire) pour vous dire si nous pouvons le faire et dans quelles conditions.

Ce qui sera impossible pour nous sera exprimé clairement et irréversible. Mais sachez que nous ferons l'impossible pour vous satisfaire, ... sauf si ce n'est pas possible !

Madame, Monsieur, au nom de toute l'équipe de la Résidence Belle Plage, que votre réception soit un plaisir pour vous comme pour nous.

Vous trouverez dans ce dossier les éléments concernant notre structure, notre concept ainsi que les éléments de procédure.

Cordialement,

**Alain GUICHETEAU**  
Gérant de la Résidence

## PROCEDURE DE RESERVATION

- **Définition de votre besoin global pour votre réception :**

- date et période,
- 1<sup>ère</sup> évaluation du nombre de personnes en hébergement et pour la réception,
- type de réception (cocktail, repas assis, animations, soirée dansante, ...),
- besoin de prestataires et de matériel

- **Elaboration des devis** d'hébergement (avec espace évènements) et de matériel (tivolis, tables, chaises, ...)

- **Mise en option de la date choisie.**

Sans engagement elle vous permet d'avoir la priorité pour la période choisie. Nous reviendrons vers vous en cas de demande similaire.

- **Élaboration du contrat de location** à partir des éléments donnés et validés

- **Confirmation de la réservation d'hébergement** avec paiement d'un acompte de 30% du séjour.

La signature du contrat de location bloque les appartements et ce nombre ne pourra être diminué après signature. En cas de doute sur le nombre nécessaire, vous pouvez bloquer un minimum d'appartement et en mettre d'autre en option.

- **Réservation des tivolis et mobilier** avec signature du devis et paiement d'un acompte de 30% de la prestation (blocage du nombre de tentes)

- **Accompagnement** possible dans l'organisation de votre événement avec contact de prestataires.

- **J-30 jours** : paiement du solde de votre séjour (hébergement)

- **J-15 jours** : Communication de l'effectif définitif pour la commande du matériel (tivolis, tables, chaises, options, ...).

A partir de cette date, le solde de la prestation est définit et sera à régler lors votre départ. En cas d'annulation ou de changements après cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Réservation possible des suppléments (draps, mise en place hôtelière, linge de toilette, forfait ménage, ....).

- **Vendredi de l'arrivée** : mise à disposition des appartements et de l'espace événement (avec tentes) à partir de 15 h. Etat des lieux avec responsable d'accueil.

- **Lundi de départ** : Etat des lieux des appartements et des espaces événements avant 10 h.

**Facturation** des suppléments (taxe de séjour, solde des Tivolis, ...)

